

ministre des Mines, le ministre de l'Agriculture, le ministre de la Voirie, le ministre du Travail, le ministre de la Chasse et des Pêcheries, le ministre des Travaux publics, le ministre du Bien-être social et de la Jeunesse, le ministre de l'Industrie et du Commerce, le secrétaire de la province et cinq ministres d'État. Le Conseil législatif compte 24 membres nommés à vie par le lieutenant-gouverneur en conseil.

L'Assemblée législative compte 92 membres. Comme le Conseil législatif, elle a le pouvoir de présenter des projets de loi relatifs à des questions d'ordre civil et administratif et de modifier ou d'abroger les lois déjà existantes. Le lieutenant-gouverneur ne peut sanctionner que les projets de loi adoptés par les deux chambres. Seule l'Assemblée législative a le pouvoir de présenter un projet de loi comportant la dépense de deniers publics. La durée maximum d'une législature est de cinq ans.

Le traitement et les allocations du premier ministre et des membres du Conseil exécutif, du Conseil législatif et de l'Assemblée législative sont déterminés, d'après le chapitre 4 des statuts révisés (1941) modifié par 10 Geo. VI, chap. 11, ainsi: tous les membres de l'Assemblée législative et du Conseil législatif touchent \$3,000 de traitement par année et \$1,000 d'allocations; en outre, le premier ministre touche \$10,000 de traitement et \$4,000 d'allocations; les ministres titulaires touchent un supplément de \$6,000 de traitement et \$2,000 d'allocations, et les ministres d'État, un supplément de \$2,000 de traitement et \$2,000 d'allocations; le chef de l'opposition à l'Assemblée législative touche \$6,000 de traitement et \$2,000 d'allocations, et le chef de l'opposition au Conseil législatif, \$2,000 d'allocations.

18.—Lieutenants-gouverneurs du Québec, 1867-1950, législatures et premiers ministres, 1934-1950, ministre et membres du Conseil législatif, 1^{er} juin 1950

NOTA.—Voir le nota en tête du tableau 14, p. 88.

Lieutenants-gouverneurs

Nom	Date de la nomination	Nom	Date de la nomination
Sir NARCISSE-F. BELLEAU.....	1 ^{er} juill. 1867	Sir FRANÇOIS LANGELIER.....	5 mai 1911
Sir NARCISSE-F. BELLEAU.....	31 janv. 1868 ¹	Sir PIERRE-ÉVARISTE LEBLANC.....	9 fév. 1915
RENÉ-ÉDOUARD CARON.....	11 fév. 1873	Letrèshon. sir CHARLES FITZPATRICK	21 oct. 1918
LUC LETELLIER DE SAINT-JUST.....	15 déc. 1876	L.-P. BRODEUR.....	31 oct. 1923
THÉODORE ROBITAILLE.....	26 juill. 1879	N. PÉRODEAU.....	8 janv. 1924
L.-F.-R. MASSON.....	4 oct. 1884	Sir LOMER GOUIN.....	31 déc. 1928
A.-R. ANGERS.....	24 oct. 1887	H. G. CARROLL.....	2 avril 1929
Sir JOSEPH-A. CHAPLEAU.....	5 déc. 1892	E.-L. PATENAUDE.....	29 avril 1934
LOUIS-A. JETTÉ.....	20 janv. 1898	Maj.-gén. sir EUGÈNE FISER.....	30 déc. 1939
Sir LOUIS-A. JETTÉ.....	1 ^{er} fév. 1903 ¹	Maj.-gén. sir EUGÈNE FISER.....	20 juin 1945 ²
Sir CHARLES-A.-P. PELLETIER.....	15 sept. 1908		

¹ Deuxième mandat.

Législatures, 1934-1950¹

Date des élections	Législature	Nombre de sessions	Date de la première ouverture	Date de la dissolution
24 août 1931	18 ^e assemblée générale.....	4	3 nov. 1931	30 oct. 1935
25 nov. 1935	19 ^e assemblée générale.....	1	24 mars 1936	11 juin 1936
17 août 1936	20 ^e assemblée générale.....	4	7 oct. 1936	23 sept. 1939
25 oct. 1939	21 ^e assemblée générale.....	5	20 fév. 1940	29 juin 1944
8 août 1944	22 ^e assemblée générale.....	4	7 fév. 1945	9 juin 1948
28 juill. 1948	23 ^e assemblée générale.....	2	19 janv. 1949	

¹ Voici les ministères de 1934-1950: 16^e ministère, assermenté le 8 juillet 1920, sous la direction de l'hon. L.-A. Taschereau; 17^e ministère, assermenté le 11 juin 1936, sous la direction de l'hon. A. Godbout; 18^e ministère, assermenté le 24 août 1936, sous la direction de l'hon. M. Duplessis; 19^e ministère, assermenté le 10 novembre 1939, sous la direction de l'hon. A. Godbout; 20^e ministère, assermenté le 30 août 1944, sous la direction de l'hon. Maurice-L. Duplessis.

² La législature n'avait pas encore pris fin au moment de

mettre sous presse.